

K-145-2-4

C.3

Le Petit Canadien

Organe de la Société Saint-Jean-Baptiste
de Montréal

SOMMAIRE

	PAGES
Les oeuvres de la Société Saint-Jean-Baptiste	Victor Morin 65
Le pape, arbitre de la paix	Abbé Philippe Perrier 68
Le " bon français "	J.-Albert Savignac 71
L'exode des campagnes	Docteur T.-A. Brisson 75
La langue des affaires : résultat du 3e concours	Etienne Blanchard 75
Pensons à la terre	* * * 78
L'activité du secrétariat en 1917	Le chef du secrétariat 79
L'enseignement antialcoolique	Les Clercs de S.-Viateur 82
Puissance de l'épargne	Alphonse Desjardins 83
A propos de gages	Jean Canadien 84
Si nous différons des autres peuples ?	A. H. 85
A quelque chose malheur est bon	Etienne Blanchard 86
Livres de chez nous	* * * 87
Pour le prestige des nôtres	* * * 88

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Séance générale annuelle du 28 février 1918	* * * 89
Tableau d'honneur des organisateurs permanents	J.-Arthur Dubé 94
Les éditions de la Société	* * * 94

Rédaction et administration : 296, rue Saint-Laurent, Montréal

Abonnement annuel : Canada (Montréal excepté), 50 sous.

Montréal et Etranger, 60 sous.

Le *Petit Canadien* paraît vers le 25 de chaque mois. — Les abonnements partent invariablement du 1er janvier. — Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 5 sous en timbres-poste.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Grand aumônier: Monseigneur L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

Président général: VICTOR MORIN, LL. D., notaire, 97, rue Saint-Jacques.

1er Vice-président général: V.-E. BEAUPRÉ, L.C., professeur, 676, rue Saint-André.

2e Vice-président général: J.-B. LAGACÉ, professeur, 836, rue Saint-Hubert.

Secrétaire général: GUY VANIER, LL. L., avocat, 97, rue Saint-Jacques.

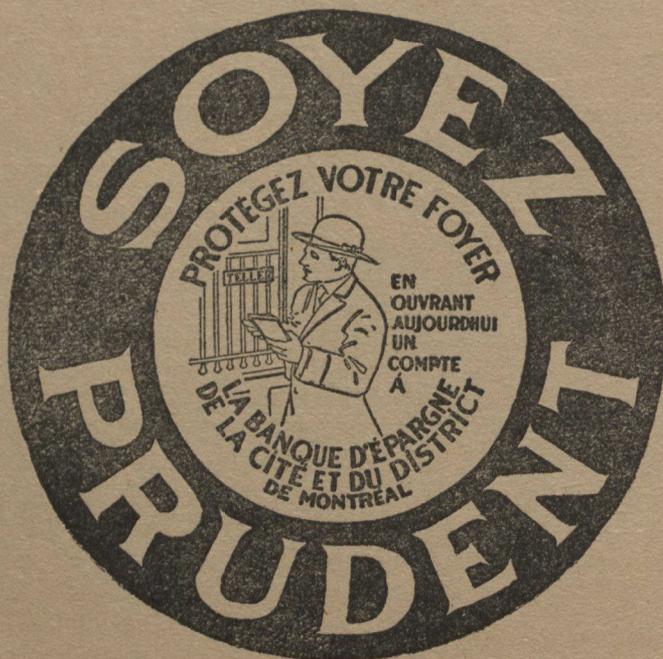
Trésorier général: JOSEPH HURTURISE, courtier, 2, place d'Armes.

Directeurs: L'hon. L.-O. DAVID, sénateur, Hôtel de Ville; — E.-P. LACHAPELLE, D. M., 267 ouest, rue Prince-Arthur; — THOMAS GAUTHIER, courtier, 11, place d'Armes; — VICTOR DORÉ, professeur, 214, rue Berri; — J.-V. DESAULNIERS, courtier en immeubles, 11, place d'Armes; — OMER HÉROUX, journaliste, 43, rue Saint-Vincent; — ARTHUR COURTOIS, notaire, 35, rue Saint-Jacques.

Chef du Secrétariat: EMILE MILLER, bureau I, Monument national.

Sous-chef du Secrétariat: JOSEPH DURAND, bureau I, Monument national.

CORPORATIONS FILIALES DE LA SOCIÉTÉ: Caisse Nationale d'Economie — Caisse de Remboursement — Compagnie du Monument national — Société Nationale de Fiducie.



Le Petit Canadien

ORGANE DE

LA SOCIÉTÉ SAINT - JEAN - BAPTISTE
DE MONTRÉAL

Vol. 15

MONTRÉAL, MARS 1918

No 3

LES ŒUVRES DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

RAPPORT DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL, AU CONGRÈS DU 14 MARS 1918

*A messieurs les officiers et membres du Congrès général
de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.*

Messieurs les sociétaires,

J'ai l'honneur de vous faire part des travaux du Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste, au cours de l'année qui vient de s'écouler.

L'activité du Conseil s'est surtout manifestée dans la revendication des droits de notre nationalité, principalement ceux de la langue française; vous avez été témoins des attaques sans cesse renouvelées auxquelles nous avons été en butte, et je puis vous assurer que le Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste a fait tout en son pouvoir pour défendre nos droits menacés.

Des représentations ont été faites auprès du gouvernement fédéral sur les droits des Canadiens français; des observations et statistiques ont également été produites au gouvernement provincial, de même que des protestations à diverses municipalités et compagnies d'utilité publique réclamant l'usage de la langue française.

Nous avons rencontré de précieux concours dans nos revendications, et l'appui spontané qui nous est venu de la part d'autres éléments de notre population, mérite toute notre reconnaissance. Nous devons faire mention spéciale des sympathies qui nous ont été manifestées et de l'appui qui nous a été accordé par MM. John Boyd, de Montréal, Donald Downie, de Vancouver, Arthur Hawkes, de Toronto, J.-K. Foran, d'Ottawa, ainsi que de notre compatriote, M. Alexandre Clément, de Londres, Angleterre, qui a déjà mis en voie une campagne de publicité destinée à détruire les calomnies dont les Canadiens français ont été les victimes, et qui est en mesure de faire beaucoup pour nous, sous ce rapport.

Les groupements épars de nos compatriotes dans les diverses parties du Canada et aux Etats-Unis, ont été l'objet de notre sollicitude; notre appui à l'Association d'Education de l'Ontario s'est manifesté comme par les années passées, et nous devons souligner le témoignage public que nous avons décerné à son digne président, M. le sénateur Landry, aux applaudissements de la population canadienne-française de Montréal, réunie au parc Lafontaine, le soir du 24 juin dernier.

Nous avons délégué des représentants auprès de nos compatriotes des Etats-Unis, à l'occasion de la fête nationale, et nous devons mentionner spécialement la mission fructueuse du docteur Joseph Nolin chez nos compatriotes de Chicago et de Kankakee.

Une grande part de notre sympathie est acquise à nos frères Acadiens; la délégation de la Société Saint-Jean-Baptiste, composée de MM. Hervé Roch, Joseph Hurtubise et C.-E. Gravel, qui a pris part à la fête nationale des Acadiens à Tracadie, au mois d'août dernier, les a réconfortés et leur a laissé de précieux souvenirs.

Mais cette sympathie s'est manifestée surtout par le concours actif que nous avons pris à la création d'un lieu de pèlerinage national à Grandpré, pour perpétuer le souvenir de la dispersion acadienne, et, par là, donner plus d'emprise à la survivance de cette race: la souscription importante d'argent que nous avons apportée à cette oeuvre nationale a fait faire un grand pas à la réalisation du projet de reconstituer le sanctuaire historique de ce village, comme centre du souvenir acadien.

La diffusion de la pensée et de la langue française a reçu notre attention par la continuation des concours littéraires et historiques que nous avons inaugurés en ces dernières années. Aux deux volumes déjà publiés, nous en avons ajouté, cette année, un troisième, ayant pour titre *Fleurs de Lys*, qui contient les travaux primés par le jury de notre concours. Nous avons également publié d'autres oeuvres de moindre importance, destinées principalement à la propagande canadienne-française, et surtout à la colonisation.

Cette propagande des études sur divers sujets a été accentuée par l'expansion donnée à notre revue, le *Petit Canadien*, dont le volume a doublé, et qui pénètre dans les principaux milieux intellectuels du pays.

L'oeuvre de diffusion du livre français parmi les groupes disséminés au milieu de population de langue anglaise s'est continuée avec intensité; les témoignages que nous avons reçus à ce sujet, nous ont prouvé que cette oeuvre nationale était venue à son heure.

La colonisation nous a semblé une des questions les plus importantes qui puissent s'imposer à l'attention de nos compatriotes, à l'époque actuelle, et nous avons constitué un comité chargé spécialement des oeuvres

qui s'y rattachent. M. L.-J. Rivet, appelé à la présidence de ce comité, s'en est occupé activement; il s'est rendu jusqu'en Abitibi pour enquêter et se documenter sur les moyens d'assurer le succès de cette oeuvre; il compte aujourd'hui un collaborateur puissant, dans la personne du docteur T.-A. Brisson, qui a mis ses vastes connaissances en cette matière au service de notre comité. M. Hector Authier, maire d'Amos, en Abitibi, est venu nous exposer en séance publique, cette oeuvre d'intérêt national à laquelle il se dévoue dans cette partie si intéressante de notre province, récemment ouverte à la colonisation.

Notre activité s'est également étendue à d'autres sphères. : De concert avec la Société historique de Montréal, nous avons préparé la célébration du 275^e anniversaire de la fondation de Montréal, en mai dernier; les fêtes imposantes qui ont marqué cet événement sont perpétuées par la frappe d'une médaille commémorative, par la préparation de tablettes destinés à indiquer les principaux sites historiques de notre ville et par la publication d'un volume rappelant les origines de Ville-Marie.

Nous avons remis en bonne voie le projet d'érection d'un monument à la mémoire de Louis-Hippolyte Lafontaine, dont l'exécution, projetée par nos prédécesseurs, avait été laissée en suspens, par suite de circonstances défavorables; un comité a été formé sous la présidence du docteur Eudore Dubeau, pour en conduire l'exécution à bonne fin.

La mémoire de la fondatrice de l'éducation à Montréal, a été rappelée par l'inauguration du parc *Marguerite Bourgeoys*, grâce à l'initiative du Conseil général et surtout de la section Cavelier de la Salle de notre Société.

La Société Saint-Jean-Baptiste a également coopéré avec la Société historique de Montréal pour mettre en voie la création d'une exposition d'oeuvres artistiques destinée à jeter les bases d'une académie des Beaux-Arts en notre ville. Nous avons également favorisé l'avancement de l'art lyrique, en offrant l'hospitalité et notre patronage aux sociétés qui ont récemment inauguré ce mouvement artistique à Montréal.

Nous avons entretenu des relations importantes avec plusieurs personnages de France en mission officielle ou privée au Canada, et nous espérons que nos compatriotes se sont félicités d'avoir rencontré, au foyer familial de la Société, MM. Duthoit, Flory, Dobelle, Veuillot et autres compatriotes de marque de la vieille France, avec qui nous avons échangé nos idées sur les problèmes qui nous intéressent mutuellement.

Dans l'expansion des oeuvres filiales de notre Société, nous avons continué l'initiative des années passées. Le concours de recrutement des membres de la Société parmi les sections, durant l'année écoulée, a été couronné d'un grand succès, et quatre drapeaux ont été présentés par le Conseil général aux sections qui se sont le plus distinguées sous ce rapport.

Nos cours publics du Monument National continuent d'être très fréquentés, et pour répondre à la demande des sections, nous avons dû en instituer de nouveaux. Ces cours sont encore sous la direction de M. J.-V. Désaulniers, dont la compétence est si bien établie.

La Caisse Nationale d'Economie, sous la direction de M. Arthur Gagnon, a été l'objet de notre attention particulière, en vue principalement de l'approche de la période fixée pour le service des rentes; nous avons établi à cet effet de nouvelles classes dont les sociétaires de la Caisse d'Economie nous sauront sans doute gré.

Enfin, nous avons étudié la possibilité de réaliser le projet conçu, il y a quelques années, à l'effet de fonder, au profit de nos membres, un établissement qui leur offrirait un délassement pour le corps et l'esprit en même temps qu'il favoriserait la diffusion de nos oeuvres, et nous avons consulté à ce sujet les officiers des divers groupes de notre Société. Devant le partage des opinions sur certains aspects du projet présenté, notre Conseil n'a pas cru cependant, devoir prendre la responsabilité de continuer les pourparlers déjà engagés, et il a cru sage d'ajourner la considération de ce projet.

Le Président général,

VICTOR MORIN.

Montréal, 14 mars 1918.

LE PAPE, ARBITRE DE LA PAIX

Sous ce titre, M. Henri Bourassa a réuni les remarquables articles qu'il a écrits depuis le commencement de la guerre, pour faire écho à la voix du pape qui travaille à faire cesser le massacre actuel et rétablir l'accord entre les nations. Il a formé une brochure d'environ cent soixante pages, qui a reçu de la plupart des évêques de langue française au Canada les témoignages les plus flatteurs: à bon droit, on a vu là un hommage peu banal rendu au Souverain Pontife. Par la nature de ses fonctions, le pape jouit, en effet, d'un pouvoir international qui atteint tous les peuples, et d'une plénitude d'autorité juridique et moralisatrice qui peut établir sur la loi de Dieu et les influences de sa doctrine, le règne durable de la paix dans la justice et dans la charité. On a admiré une fois de plus la clairvoyance et le courage du directeur du *Devoir*, qui, dès le premier jour, a fait planer le droit absolu et l'intérêt général au-dessus des droits relatifs et des intérêts particuliers et qui, sans défaillance, a

mis en relief la parole du pape. C'était son devoir de journaliste catholique; il l'a accompli en montrant combien les directions papales sont sages, rationnelles et opportunes.

Sans doute, M. Henri Bourassa n'a pas reçu que des éloges. Mais dévoué, comme le soldat dont le grand souci est de très bien obéir, il s'est appliqué à saisir tout le sens et tout l'esprit des documents pontificaux; et il y a fait écho dans la mesure de son beau talent toujours au service de sa patrie et de l'Eglise.

Cette discipline intelligente qui se pénètre des pensées du chef pour mieux les exécuter, à les pressentir, en cas de besoin, est une des conditions indispensables à l'utilité de la presse catholique; et je parle, en ce moment, des journaux qui sont une oeuvre essentiellement organisée et dirigée par de simples chrétiens qui ne se réclament d'aucune investiture spéciale et qui ne risquent, ainsi, de compromettre qu'eux-mêmes. Louis Veillot considérait l'Univers comme une force mise volontairement au service de la foi et de l'autorité. Voici comment il indique lui-même de quelle manière il conçoit son rôle et veut exercer son droit :

“ Le journaliste n'est pas absolument un manoeuvre; on ne le fait point parler ou se taire absolument comme on l'exige. Pour notre compte, nous ne l'entendons pas ainsi. En matière de littérature, ou sur des points plus importants, par exemple, en ce qui regarde les personnes, les goûts particuliers, affections ou convenances individuelles, nous n'avons jamais admis que les sentiments ou les commodités des chefs dussent être la règle de notre attitude. Si les chefs avaient quelque motif privé de ménager un philosophe, un écrivain, un orateur, nous ne verrions là aucune obligation décisive de ménager nous-même la philosophie de ce philosophe, le livre de cet écrivain, le discours de cet orateur. Notre principe à nous, comme serviteurs de la vérité religieuse, est de n'avoir ni amis, ni ennemis, c'est-à-dire de ne tenir dans notre oeuvre aucun compte de nos sentiments particuliers; de ne pas refuser la justice et l'éloge à un adversaire personnel qui fait bien, de ne pas nous interdire la critique ou même la censure envers un ami personnel qui se trompe ou qui fait mal...”

Ces paroles sont marquées au coin de la sagesse. Nous avons cru bon de les rappeler pour encourager les journalistes soucieux de leur devoir à favoriser le plan fixé par l'autorité légitime, dussent-ils déplaire à certains personnages distingués.

Et certes, cette indépendance du journalisme est de plus en plus nécessaire. “ Si la rédaction des journaux, dit Edouard Drumont, est composée d'éléments sains, la direction, la propriété, pour être plus exact, est trop souvent aux mains d'être absolument méprisables, de financiers véreux, d'actionnaires peu scrupuleux qui voient dans un journal, non

un moyen de répandre des théories justes et fécondes, mais d'appuyer des combinaisons louches. " C'est vrai pour tous les pays du monde. N'allons pas croire que nous sommes à l'abri des coups de ceux qui se vantent d'organiser systématiquement la presse pour qu'elle fabrique la pensée nationale en dehors du sillon traditionnel où l'on semait jadis le véritable amour de la patrie et de la religion. La justice n'est pas le fanatisme hurlant, pas plus que l'équité naturelle consiste dans cette partialité révoltante dont nous sommes tous les jours les témoins attristés. Du moins, sachons ne pas blâmer ceux qui réveillent les dormeurs.

Le journal a pour mission d'éclairer le peuple sur ses devoirs et ses intérêts véritables. Son but n'est pas tout simplement de satisfaire l'actionnaire, d'augmenter les dividendes et de consolider les fonds. Il doit façonner l'opinion publique suivant la norme de la vérité, de la justice, de la vertu ; il ne doit jamais faire appel aux plus mauvais instincts qui flattent, sans doute, les foules mais qui abaissent leur niveau moral et intellectuel.

Et pourtant, toutes les faveurs vont aux journaux soi-disant modérés qui ont bien soin de flairer l'opinion publique pour ne pas la contredire. Aujourd'hui, comme au siècle dernier, " aux yeux de beaucoup de gens de bien, la pire et plus horrible bête qui soit sur terre est l'homme de bien qui ose vanter et défendre le bien. " " Cet homme, disent-ils, irrite les méchants, vous verrez qu'il nous attirera quelque malheur. Ceux-là hurlent contre nous, qu'il fait hurler contre lui, puisque hélas ! nous pensons comme lui. "

Vous trouverez cette pensée dans *Çà et là*. Inutile de faire un rapprochement ; il saute aux yeux de tous. Les *charitains* de tout acabit ne sont pas morts. Ils sont toujours suere et miel pour nos ennemis qui nous accablent d'injures ; ils sont vinaigre et fiel pour nos amis qui mettent les plus hautes vertus de l'esprit humain, labeur, sincérité, désintéressement, libéralité dans le don perpétuel de soi-même, au service de ceux qui nous sont deux fois frères par le sang et par la foi.

On trouve toujours tendres ceux qui déversent à pleines colonnes l'injure contre les nôtres ; on accuse de violence ceux qui osent défendre nos plus saintes causes. Vous souvient-il de ce passage où Jules Lemaitre, dans sa remarquable étude sur Louis Veillot, fait bien justice d'une semblable accusation portée contre le grand écrivain ? " Une autre accusation qu'on ne lui a pas ménagée, c'est d'avoir été un polémiste non seulement violent, mais brutal, mais grossier, mais outrageant, mais cynique. Cette accusation retarde. Elle ferait sourire si l'on comparait la polémique de Veillot à celle qui s'étale aujourd'hui dans nos gazettes. Violent, certes, il l'était ; grossier et injurieux, je n'y consens pas. Il connut

l'ivresse de la bataille et cette espèce d'exultation que donne l'impopularité aux âmes bien trempées : mais il n'a jamais combattu dans les hommes que les idées dont ils étaient les représentants, et il ne les a entrepris que sur ce qu'ils avaient livré eux-mêmes de leurs pensées et de leurs personnes. Il fait, de quelques-uns, de terribles silhouettes " publiques " ; jamais il ne les a offensées dans leur vie privée. "

Puissent ces lignes faire réfléchir les têtes superficielles qui n'ont jamais rien lu des aménités de nos ennemis et qui anathématisent nos plus brillants défenseurs ! L'histoire impartiale rétablira les faits et elle félicitera M. Bourassa de nous avoir rendu quelque chose de notre fierté religieuse et nationale. Espérons qu'il aura toujours pour lui " le pape et la grammaire. "

Abbé PHILIPPE PERRIER.

LE " BON FRANÇAIS "

Le " bon français " ! voilà un élément de notre vie apprécié de tous, connu de plusieurs, mais dont bien peu des nôtres ont la science infuse ; et s'il est respecté dans les écrits, ô ma langue ! qu'il est massacré dans le parler ! On n'est pas tenu de savoir toutes les opérations subtiles et intimes de la langue telles que la prothèse, l'épenthèse, la paragoge, l'aphérèse, et les nuances complexes de l'inversion, de l'ellipse, du pléonasmisme, mais encore faut-il en savoir la plus simple phonétique et la plus élémentaire syntaxe toujours présente à l'esprit, et s'exprimer dans ce parler dont on connaît bien la vraie prononciation pour l'avoir déjà apprise à l'école, au collège, — à la classe et non dans les cours — ou pour l'avoir entendue prononcer correctement par nos littérateurs bien-disants. Faut-il raconter un fait, donner un témoignage, réprimander les enfants, on le fait dans un parler qui n'a de nom dans aucune langue ordonnée. Seuls les éléments appartiennent au vocabulaire français ; la construction de la phrase n'est que solécisme chez les prétendus lettrés, et barbarisme chez les autres. Mais faut-il écrire ! Alors notre Canadien français se dédouble, il sort sa *langue du dimanche*, il s'efforce de rétablir l'ordre grammatical, tente d'écrire comme on écrit sur l'Île-de-France, enfin met ses conceptions en " bon français " qui n'est pas toujours bon, mais l'intention fait son action louable.

D'où vient ce dédoublement philologique chez les Canadiens français ? Pourquoi deux façons de s'exprimer ? pourquoi cette confusion qui

se, fait d'elle-même où les hommes font deux parts en eux, et ont, sans aucune règle les y contraignant, un langage pour leurs écrits, un autre pour leurs discours de chaque jour ?

C'est un phénomène psychologique intéressant à étudier. Serais-je près de la vérité en l'expliquant par la crainte du ridicule : " on a peur de faire rire de soi " ; et j'ai bien envie d'imputer cette lâcheté à l'homme seul ; la femme n'a pas cet amour-propre paradoxal de parler autrement qu'elle n'écrive : elle parle en " bon français " plus souvent et bien mieux que l'homme. Il en est ainsi depuis le commencement de la colonie, du moins depuis l'arrivée des " filles de Cour " ou " filles du Roi ", toutes instruites et envoyées ici aux frais de la duchesse de Bullion, pour devenir les nobles femmes de nos premiers colons. Fait remarquable dans notre histoire ! presque de tout temps, nos femmes, nos filles ont su parler et écrire en assez " bon français ", quand nos hommes, nos grands garçons, en grand nombre illettrés, mais robustes défricheurs et savants laboureurs, laissaient à celles-ci le soin des " écritures ". Et c'est heureux qu'il en ait été ainsi pour l'enseignement des " petits " restés à la maison, car n'y aurait-il eu que l'homme pour leur apprendre le " doux parler ", nous aurions aujourd'hui un jargon incompris de toute parenté française.

" La peur de faire rire de soi " ! Voilà, si je ne me trompe, le poison qui nous paralyse la langue. " Ha ! fais dont pas ton frais, hein, espèce de fendant ", est un de ces lourds pavés qu'on vous applique dessus, quand vous tentez de vous exprimer en un langage clair, pur, en " bon français " quoi ! Eh bien ! si toute chose égale d'ailleurs, proportion gardée, ce ridicule de bien parler est aussi précieux et nécessaire à l'épuration de notre dialecte que les " Précieuses ", avec ou sans l'épithète, l'ont été pour l'épuration de la langue pure, châtiée et raisonnée de Louis XIV et de ses grands contemporains. Il faut réagir ; chez les hommes surtout. Nos femmes ont déjà réagi ; et ce n'est pas chez elles que vous trouverez cette sauvagerie de mutiler les beaux mots français ; au contraire, elles les soignent, les gardent comme des oiseaux qui viennent de France, et de leur bouche saine et fraîche, vous entendez sortir un très grand nombre de mots aussi rapprochés que possible de la juste prononciation française, moins le grassayement qui n'est pas toujours la marque des français mieux-disants. Mais chez les hommes quelle peur, quelle fausse honte de parler " bon français " à tout instant de la vie !

Ces peureux, où se trouvent-ils ? Dans la société des professionnels où le parler-camarade fait tant de tort au " pur parler " ; dans celle des politiciens — ô peste de société — dont le cénacle est plus souvent à Ottawa qu'à Montréal ; ou bien encore dans celle des coulants banquiers,

boursiers et industriels à demi-anglicisés. C'est désolant ! et dire que c'est par en haut que se corrompt la langue. Le peuple, cet ouvrier de la langue, non par science mais par instinct, en a toujours eu le respect; nos paysans la parlent encore dans ce qu'on appelle ici avec moquerie ignorante " leur patois ", qui n'est pas du tout un patois; il n'y a qu'eux qui parlent encore français au Canada; nous, nous parlons un français mélangé d'autres mots: mots anglais surtout, argot singé de Montmartre amené ici par de vagabonds chansonniers, et argot plus vil et plus corrompteur de la Bourse. Mais en haut, quel abandon, quels solécismes, et surtout quels anglicismes ! Ces mots paraîtront peut-être gros. Ils sont justifiés par de nombreux excès. Ecoutez les discussions politiques, les conversations des professionnels, banquiers et industriels, au fumoir, quand les femmes sont seules au salon, vous aurez là sur la langue beaucoup plus de poudinge et de pain de Soles que de pâtisserie française. Vous y entendrez un anglicisme — coulevre comme celui-ci: " J'ai beaucoup de difficulté à collecter mes comptes. " *Collecter*, mot pas français, ainsi que *compte* dans le sens voulu ici; et quelle dureté, quelle saccade dans les trois coups secs de langue pour prononcer " collecter ", quand nous avons en " bon français " le joli mot *percevoir*, dont la prononciation douce et sans heurt, devrait nous plaire à ce point de n'en jamais employer d'autres; et rejetant cet anglicisme qui souille la langue, dites avec beaucoup plus de grâce, de clarté et de douceur: *percevoir ses dûs*. Quant aux solécismes, vous en entendrez de tous côtés comme ceux-ci, dans les salons ou dans les clubs: " Je concrétise ma pensée " (concrétiser, n'est pas même français, et " concréter ", le mot juste en l'occurrence, n'est guère employé par les bons écrivains de France); " Je m'en rappelle " ou " J'ai causé à la voisine ". Nos grand'mères qui parlaient le " bon vieux français " n'auraient pas voulu parler comme cela, elles auraient dit en parlant mieux qu'on ne le fait aujourd'hui: " Je vas aveindre ton linge pour demain dimanche ".

Quelles forces faut-il employer pour opérer cette réaction? Qu'un groupe de personnes, des héros! s'exposant et tenant bon sous les risées lâches et ignorantes, parlent " bon français ", même avec affectation, c'est inévitable au débutant; un autre groupe suivra, plus aisé, plus dégagé, plus sûr de lui-même, et peut-être sera-t-il ce dernier qui ne parlera plus que comme il écrira... en " bon français ". Et puis, ô jours éloignés! avec moutonnerie heureuse cette fois, en masse, tous les autres suivront. Il nous faut aussi flageller ces snobs-anglomanes qui, pour se marier richement ou pour promouvoir leurs cupides ambitions politiques, nous retardent dans cette marche vers le beau, le pur parler de l'Île-de-France, dont Paris est le soleil éclairant et réchauffant.

La matière ne manque point chez nous, seuls les ouvriers ont tardé jusqu'aujourd'hui. Quand est-ce qu'un Malherbe se lèvera parmi nous, pour nous fouetter durement, nous "dégasconner", nous désangliciser, nous empêcher de paraître étrangers dans notre langue maternelle ? Il faudrait encore, après ces salutaires coups de martinet, créer chez nous, chez nos hommes surtout, ce sentiment que la beauté du langage est une des principales distinctions de notre race au Canada. Comme au temps de Malherbe, passionnons-nous pour les mots et les tours de phrase : ça servira mieux le génie de la race que de se passionner pour les idées politiques où, à quelques exceptions près, on ne brillera jamais qu'au dernier plan. Mais les arts ! avec l'esprit français au bout du style, du pinceau ou du ciseau, voilà notre force, notre unique force ici : mettons-y toutes nos saines pensées, nos sentiments enthousiastes, et la volonté, s'inspirant de ses deux puissants auxiliaires, nous obtiendra la supériorité la plus noble, la plus haute : la victoire de l'Art sur la Matière !

Joachim Du Bellay, au sortir du moyen âge et au début de la Renaissance, disait dans sa célèbre *Défense et Illustration de la Langue française* : " Notre parler ne souffre que de la négligence de nos majeurs, qui ayant en plus grande recommandation le bien faire que le bien dire, nous l'ont laissé si pauvre et si nu... " Ces paroles n'ont-elles pas toute force d'application chez nous ? A nous de façonner l'argile rude mais pure et saine que nous ont amassée les bras vigoureux de nos ancêtres ; par des oeuvres d'art, avec des mots purs comme l'eau vive, avec des phrases brillantes comme des pierreries, fixons-le dans une forme durable. Au souffle de la Renaissance qui, actuellement, réchauffe et anime tous nos artistes, nos artistes littéraires surtout, organisons, nous aussi, notre Pléiade ! Quoi que l'on dise, le peuple canadien français ne peut pas être dépouillé de ses défriches ; nous sommes au-delà de deux millions, propriétaires par droits acquis d'une terre qui n'a jamais cessé d'être française... de coeur, qui pourrait nous en déposséder ? et si, par ignominie innommable, nous l'étions, qui pourrait nous défranciser ? Nos pères nous ont conquis ce sol, assuré le séjour ici... ; nous, assurés à nos enfants " le bon parler français " dans toute sa pureté, sa clarté, sa beauté, et, sur les larges souffles de notre grande Nature, soutenons haute et sublime sa réputation d'être l'héritier direct des plus belles langues de l'antiquité et d'être aujourd'hui le plus beau parler du monde !

Mars 1918.

J.-ALBERT SAVIGNAC.

L'EXODE DES CAMPAGNES

Parmi les causes récentes de l'abandon du sol, notons, avant la guerre, le commerce effréné de l'immeuble, qui a fait désertier plus de douze cents fermes dans l'île de Montréal et sur les rives opposées seulement. Depuis, il faut mentionner le développement anormal des industries de guerre, qui attire par groupes nombreux les ruraux, tout en raréfiant au maximum la main-d'oeuvre agricole la plus indispensable. Si, tous les ans, nos campagnes continuent de perdre ainsi, en population, l'équivalent d'un corps d'armée, qu'advient-il, dans un avenir prochain, de la production agricole absolument nécessaire à la subsistance des foules ? quel sera le sort du malheureux consommateur ?

De décade en décade, lorsqu'on publie les chiffres du recensement général, qui sont la preuve évidente de la diminution de l'élément rural, on jette les hauts cris dans les journaux, sur les " hustings " et quelques fois ailleurs, puis la clameur s'apaise et le fatal mouvement continue de s'accélérer pour nous mener . . . Dieu sait où.

Il importe donc de signaler aux bons citoyens, aux hommes d'action l'énorme fissure qui menace de ruiner l'édifice social, en détruisant l'équilibre des conditions économiques.

D'un autre côté, il est vrai, la grande industrie élève jusqu'aux nues le panache blanc ou noir de ses cheminées ; ses usines abritent des milliers de travailleurs et regorgent de produits à échanger contre l'or des nations ; les voies ferrées geignent sous le poids du fardeau à transporter ; les intéressés enthousiasmés se pâment d'admiration.

Mais la base s'affaïsse ; déjà, des symptômes alarmants annoncent son inévitable effondrement, si l'on persiste à négliger le sol et à méconnaître la nécessité du *pain quotidien*, qu'il peut nous fournir en abondance.

Il est temps de songer à rétablir l'équilibre.

Docteur T.-A. BRISSON

LA LANGUE DES AFFAIRES

Résultat du 3e concours

Les concurrents ont marqué un réel souci d'éclaircir les expressions obscures, d'abrégé le texte et de substituer du bon français aux mots ou locutions trop servilement traduits de l'anglais.

Premier prix : H. B.

Second — G. Bellefleur.

I — a) Au commerce seulement. — Marchandises sèches générales, tapis, prélaris et fournitures pour maisons. — Nos prix défient toute compétition. — A. R. & Cie, Montréal.

b) Quand vous avez besoin d'articles pour hockey, football, lacrosse, tennis, quilles ou golf; de bicycles, canots, attirails de pêche et de chasse, amusements pour les fêtes de Noël, et du jour de l'an. — Venez nous voir ou écrivez-nous pour les prix. — Catalogues envoyés par la poste sur demande. — Prix spéciaux côtés aux collègues et clubs sur tous les articles de sport.—H. & Co., Ottawa.

On dirait mieux :

I — a) Gros seulement — Nouveautés—Tapis, linoléum, garnitures d'intérieur — Prix défiant la concurrence — A. R. et Cie, Montréal.

b) Articles de sport: gourets, barettes, crosses, tennis, quilles, bicyclettes, canots, attirails de pêche et de chasse, jeux et jouets pour la Noël et le nouvel An. — Venez voir ou écrivez. — Demandez catalogues. Prix spéciaux pour collègues et clubs. — H. et Cie, Ottawa.

“ Au commerce seulement ” est obscur. — “ Prélart ”, en français est synonyme de bâche, grosse toile servant à couvrir des marchandises, des bateaux, etc. On dit: linoléum. — “ Fournitures ” sent trop l'anglais *furniture* (meubles). — “ Competition ” ne signifie pas *rivalité commerciale*.

“ Hockey, football et lacrosse ” se disent : gouret, barette (V. *Dictionnaire des connaissances pratiques* de E. Bouant) et crosse. “Lacrosse” est le terme anglais; on a soudé l'article et le nom. Bicyclette se dit de préférence à “ bicycle ”.

Prière de remarquer comme on a abrégé ces annonces tout en gardant le même sens.

II — Donnez deux équivalents français à chacun des mots suivants :
auditeur, dépôt, flask, gazelier, trade mark, factrie.

II — Vérificateur, expert comptable.

Gare, station.

Flacon, gourde.

Lustre, suspension.

Marque déposée, marque de fabrique.
Usine, manufacture.

“ Auditeur ” n’a pas encore le sens d’*auditor*. Il signifie : personne qui écoute. Peut-être aura-t-il tôt ou tard le sens anglais.

“ Dépôt ”, en français, ne signifie pas : gare, station.

“ Gazelier ”, “ électrolier ”, ces deux mots à l’allure si française, sont d’invention anglaise. Il me semble qu’ils mériteraient d’être francisés. Les Anglais affectionnent ainsi certains mots qu’on dirait être d’origine française. Il en est de même de la finale *ette* : *luncheonette*, *sealette*, *leatherette*, *chamoisette*, etc.

“ Trade mark ” ne doit pas se traduire par *marque de commerce*.

III — Comment se nomment :

- a) les pièces de bois fautivement appelées *dormants* et sur lesquelles reposent les rails d’une voie ferrée ?
- b) l’appui mobile, fixé au *brancard* des voitures de charge, et qui sert à soulager la bête de somme ?
- c) les matériaux de construction que l’on peut s’attendre à trouver chez un marchand de bois d’oeuvre ?

III — a) Longuerines ou traverses.

b) Chambrière ou servante.

On a tort de traduire “ railway crossing ” par *traverse de chemin de fer*. On doit dire : passage à niveau. Les traverses ou longuerines sont les pièces de bois sur lesquels reposent les rails.

La question c a été annulée par le jury.

ÉTIENNE BLANCHARD, p. s. s.,
Église Saint-Jacques, Montréal.

Le prochain concours

La Société Saint-Jean-Baptiste, satisfaite du dernier concours, désire continuer l’épuration du français commercial. Cette fois-ci, elle laissera plus d’initiative aux concurrents. Développer chez nos gens l’esprit d’observation, le goût du pur français, le souci du mot propre, l’horreur des traductions mal faites ; donner un aspect plus français à notre province, en contribuant à franciser le texte des affiches murales, des panneaux-

réclames, etc., qui s'étalent sous nos yeux, tel est le but du prochain concours.

Les concurrents devront adresser au secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste, au Monument national, à Montréal, dix mots, phrases ou tournures de phrases qui, à leur sens, ne seront pas du bon français, et mettre en regard l'équivalent en meilleur français possible. On pourra dénicher ces mots dans le mauvais français commercial que nous fournissent les journaux, les annonces, les placards, les affiches; les maisons de commerce, dans leurs têtes de lettres, factures, reçus; les compagnies de chemin de fer, les messageries dans leurs avis, formules en blanc, libellés, etc.

Le concurrent devra indiquer l'endroit précis où se trouve la faute signalée; la ville, la rue et le numéro autant que possible, si c'est une affiche; la page du journal ou de la revue ainsi que la date, si c'est une annonce; le nom du produit ou de l'article vanté, s'il s'agit de ce genre de réclame.

En général, ces indications ne seront pas données au public. La Société tâchera cependant de se mettre en communication avec les intéressés et les engagera à franciser leurs annonces.

Les prix seront donnés à l'envoi le plus intéressant et le mieux rendu en bon français.

LA RÉDACTION

PENSONS À LA TERRE

On discute encore sur la question de savoir si l'introduction du jardin scolaire retarde les progrès des élèves dans leurs études. Je puis affirmer pour ma part et d'après ma propre expérience qu'il n'en est rien. Au contraire, en reliant ces sujets aux autres études, l'élève a plus d'intérêt dans son travail; il fréquente l'école plus régulièrement et devient un meilleur écolier. — Une institutrice du Nouveau-Brunswick.

• • •

Mettez-vous bien ceci dans la tête: qu'aucune solution ne peut donner des résultats satisfaisants et permanents, si elle ne se base sur ce principe que nous devons satisfaire autant que possible nos propres besoins et produire en outre quelque chose que nous puissions échanger avec profit contre ces marchandises que nous ne pouvons pas cultiver ou que nous ne pouvons pas produire. Voilà le système qui nous permettra de payer nos dettes et qui nous lancera dans la voie de la prospérité. — Col. Cawley, président de l'association des manufacturiers canadiens.

L'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT EN 1917

LES SECTIONS

Sections en règle, lors du Congrès de 1917	19
— représentées au —	16
— en règle, lors du Congrès de 1918	23
— représentées au —	20

LE SECRÉTARIAT — Analyse des travaux de l'année

a) <i>Correspondance</i> — 1. Lettres expédiées	1 120
2. Circulaires aux officiers des sections ou relatives aux sections	16
b) Communiqués à quatre-vingt-dix (90) journaux français du Canada et des Etats-Unis, pour exécuter le programme du Co- mité de presse	9
c) Communiqués à soixante-quatorze (74) journaux français du Canada et des Etats, pour promouvoir la colonisation	8
d) Adressographe à la disposition de quatre sections. Cette faveur pourra être continuée, pourvu qu'elle ne nuise pas au fonctionnement du Secrétariat.	
e) Distribution de la brochure du R. P. Dugré, <i>Vers les terres neu- ves</i> , tirée à 10 000 ex.	
f) Renseignements et conseils à des compatriotes, sur des questions :	
1. économiques (exploitation de la tourbe) ;	
2. scolaires (système d'enseignement aux Etats-Unis) ;	
3. relatives à la colonisation, etc. ;	
4. rédaction et correction de réclames, etc.	

LE " PETIT CANADIEN "

Tirage en 1916	2 200
— 1917	3 800
— février 1918	4 000

Collaboration — Dix-huit collaborateurs nouveaux, de divers milieux et de tous les coins du pays, ont bien voulu traiter de la défense de la langue, de la conservation des traditions et de l'organisation économique; beaucoup de journaux ont reproduit ou cité ces articles. Certains de ces articles sur la colonisation et la question du français en l'Ontario ont été répandus dans les milieux où ils pouvaient exercer les meilleures influences.

LES COURS PUBLICS

a) Maintien des cours du soir et des conférences populaires avec projections lumineuses ;

b) Cours de diction et de bon langage dans les quartiers excentriques; Mile-End, Hochelaga et Saint-Henri ;

c) Création d'un cours de droit usuel et commercial, dans la paroisse de Saint-Edouard.

CONCOURS D'HISTOIRE DU CANADA DANS LES COLLÈGES

Sujet: *La Confédération.*

Récompense au vainqueur de chaque collège: la médaille en bronze de la Société. Vingt, sur les vingt-cinq collèges classiques franco-catholique du Canada, ont pris part au concours de l'an dernier.

REVENDEICATION DES DROITS DU FRANÇAIS

Encouragement à l'école bilingue du Pas, (Kéwatin, vicariat apostolique de Mgr Charlebois), au collège classique de Sudbury et à Mgr Chiasson, évêque acadien (vicariat apostolique du Golfe Saint-Laurent), etc.

REVENDEICATION DES DROITS DU FRANÇAIS:

a) Auprès du Gouvernement d'Ottawa: service des postes, et particulièrement au sujet de la boîte à journaux de la gare Bonaventure; Ministère des contributions indirectes, afin que l'index téléphonique contienne des inscriptions bilingues. — Succès ;

b) Gouvernement provincial; Société de Colonisation, Palais de Justice (promesses de M. le Secrétaire-provincial que l'index du téléphone contiendra des inscriptions bilingues, aussitôt que sera accompli le projet de centraliser les bureaux du gouvernement provincial de notre ville) ;

c) Auprès de la municipalité d'Outremont;

d) — compagnie des Tramways;

e) — Banque Provinciale — succès;

f) — Canadian Express, etc. — succès.

ŒUVRES NOUVELLES

a) Concours de la langue des affaires, en vue d'améliorer le français dans le commerce et l'industrie. Prix donnés aux vainqueurs, qui se recrutent parmi les professeurs de l'enseignement primaire, les employés de bureaux et quelques-uns de nos sociétaires. Ces concours sont un excellent moyen d'augmenter la valeur personnelle de ceux qui y prennent part.;

b) Hospitalité à la Société Nationale d'Opéra comique et à la Société d'Art lyrique;

c) Conférenciers fournis gratuitement aux sections (14);

d) Cours de droit usuel et commercial (15 leçons);

e) Concours littéraires :

1 Concours poétique: *jeux floraux*;

2 Concours de prose: des nouvelles historiques.

Quarante-deux (42) manuscrits reçus. Cent dix piastres (\$110) en **prix**. Huit (8) artistes canadiens-français ont fait l'illustration des *Fleurs de lys*, récemment parues.

BIBLIOTHÈQUE DU SECRÉTARIAT

La bibliothèque se compose actuellement de 1 172 volumes et brochures :

a) Elle s'est enrichie de cinquante-cinq (55) brochures et volumes;

b) d'un recueil très complet des ouvrages sur l'histoire de notre Société;

c) Reliure des publications les plus importantes de l'année dernière.

L'ŒUVRE DU LIVRE FRANÇAIS

Jusqu'à présent, 95 000 volumes et 112 000 revues et brochures ont été recueillis et distribués. Cette oeuvre belle entre toutes, parce qu'elle profite aux plus humbles, aux infortunés de la race, n'a pas été négligée, grâce à la générosité bien comprise de vrais patriotes.

a) Le Secrétariat a continué de recevoir les dons de livres (plus de 3 000);

b) Il a expédié des livres destinés à constituer des noyaux de bibliothèque à M. l'abbé H. Martin, directeur d'un cercle de la jeunesse, à l'Avenir (Drummond); à M. l'abbé Joseph Bourgeois, curé d'Adamsville (N.-B.); à M. le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Butte, (Montana); à l'Association des employées de magasin, etc.;

c) Autre envoi prêt pour l'expédition : au siège du vicariat apostolique du Golfe Saint-Laurent (Sept-Iles).

VARIA

a) Projet à l'étude : la publication d'une histoire du Canada en images, à l'usage de la jeunesse;

b) Concours de recrutement (20 juin 1917) : 1 060 nouveaux sociétaires;

c) Réceptions à MM. François Veillot, Duthoit, Flory et Dobelle ;

d) Publication d'un tract de propagande : *Un appel aux patriotes*, tiré à 5 000 exemplaires, contenant les adresses de MM. les présidents et secrétaires des sections.

e) Impression d'un livre de comptabilité à l'usage des trésoriers de section. — Initiative du comité de propagande.

LE CHEF DU SECRETARIAT.

14 mars 1918.

L'ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE

Les *Tableaux d'Enseignement Antialcoolique*, que vont éditer tout prochainement les Clercs de Saint-Viateur, résument les *données de la science* sur la question de l'alcoolisme ; ils contiennent des *statistiques* qui, présentées sous forme de graphiques, confirment d'une manière saisissante les affirmations scientifiques.

Ils constituent pour les maisons d'enseignement primaire et supérieur, une très intéressante série de leçons sur les ravages causés par l'alcool. Les Liges antialcooliques et les Sociétés de Tempérance voudront les utiliser comme un excellent moyen de propagande.

Ces *Tableaux muraux*, composant une série de 20, mesurant 28 x 38 ; ils sont abondamment illustrés de dessins dues à la plume d'un artiste de renom, M. J.-Bte Lagacé. Les organes du corps humain spécialement affectés par l'alcool y sont représentés en couleurs ; les dessins sont d'un fini artistique de grand mérite.

Les *Tableaux d'Enseignement antialcoolique* se vendent à des prix modérés (de 5 à 15 piastres la série de 20).

SOMMAIRE DES TABLEAUX D'ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE

- | | |
|--|---|
| 1. Qu'est-ce que l'alcool ? | 11. L'alcool et l'appareil digestif. |
| 2. L'alcool jugé par les médecins. | 12. L'alcool et la mortalité. |
| 3. L'alcool est-il un aliment ? | 13. L'alcool et l'hérédité—I. |
| 4. Comment on s'alcoolise. | 14. L'alcool et l'hérédité—II. |
| 5. Les buveurs de bière s'alcoolisent. | 15. La mort des races. |
| 6. L'alcool et les maladies. | 16. L'alcool et la criminalité. |
| 7. L'alcool et le cerveau. | 17. Débit de boisson et Caisse d'épargne. |
| 8. L'alcool et le coeur. | 18. Le devoir des Canadiens. |
| 9. L'alcool et les poumons—I. | 19. L'alcool des enfants. (La cigarette). |
| 10. L'alcool et les poumons—II. | 20. Tempérance et abstinence. |

Ces tableaux ont été soumis à l'examen d'une commission scientifique de six médecins éminents, les docteurs L. Catellier, ex-doyen de la Faculté de médecine de l'Université Laval, ex-chirurgien en chef de l'hôpital de la Marine et de l'Hôtel-Dieu ; E.-P. Lachapelle, président du Conseil supérieur d'hygiène, président du Conseil médical du Canada, doyen de la Faculté de médecine ; Georges Villeneuve, surintendant médical à l'asile Saint-Jean-de-Dieu, professeur à l'Université Laval ; Jos.-E. Dubé, docteur en médecine de la Faculté de Paris, clinicien à l'Hôtel-Dieu, président du Bureau médical de l'Institut Bruchési ; Albert Lesage, docteur en médecine de l'Université de Paris, professeur de pathologie interne à l'Université Laval, médecin à l'hôpital Notre-Dame, directeur de l'*Union médicale du Canada* ; et Joseph Gauvreau, registraire du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, vice-président de la Ligue Antialcoolique, directeur de l'*Action française*, qui déclare les tableaux d'enseignement antialcoolique des Clercs de Saint-Viateur conformes à la science, à l'enseignement universitaire mondial, à l'expérience et en recommande la vulgarisation dans tous les milieux.

Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, a adopté, à sa séance du 26 septembre 1917, la résolution suivante :

“ Les vingt *Tableaux d'Enseignement antialcoolique* soumis à ce comité par les Clercs de Saint-Viateur sont déclarés, par des juges compétents, conformes aux données scientifiques actuelles, à l'enseignement universitaire mondial, et à l'expérience. Ils ont été admirés dans toutes les expositions où ils ont figuré. Ils peuvent avoir la meilleure influence sur la jeunesse. En conséquence, il est proposé par Mgr l'archevêque de Montréal, appuyé par l'honorable juge Robidoux, que le gouvernement soit prié de donner son attention à ces tableaux, et qu'il veuille bien, s'il est possible, les introduire dans les écoles de la province. ”

LES CLERCS DE SAINT-VIATEUR,

2061, rue Saint-Dominique, Montréal.

PUISSANCE DE L'ÉPARGNE

Dans tout groupe de population, trois besoins, trois grands besoins se font sentir. D'abord, le besoin religieux, la religion est là pour y pourvoir. En second lieu, vient le besoin de collectivité qui est satisfait par tous les services communs. Enfin, il y a le besoin économique. Ce dernier besoin, comme les deux autres, d'ailleurs, se fait sentir en tout homme, mais tous n'ont pas l'habitude de l'épargne. Les Canadiens, en

général, gagnent facilement beaucoup d'argent; peu, malheureusement, le conservent.

Chaque paroisse, chaque groupement de population, quelque petit qu'il soit, devrait avoir sa caisse d'épargne, car, ne l'oublions pas, l'épargne est une vertu sociale indispensable. Les richesses qui nous entourent sont-elles autre chose que le fruit de l'épargne? C'est au moyen de l'épargne et à ce seul prix que se forme et s'augmente la fortune d'un peuple.

C'est avec le sou que l'on accumule des fortunes immenses. Il ne s'agit que de multiplier. Il n'en faut seulement que 100 pour faire un dollar. L'on ne se soucie pas d'épargner un sou, on croit que ça n'en vaut pas la peine; c'est un malheur, et un grand. Quand on voit les capitaux se porter vers une industrie, se changer en chemins de fer, en usines, on est étonné; et cependant, ces énormes capitaux, ce ne sont ni plus ni moins que l'accumulation de sous, pas autre chose.

En France, le peuple est très épargniste, peut-être le plus épargniste du monde entier. C'est la petite épargne française, épargne de centimes (il faut cinq centimes pour faire un sou), qui produit annuellement la somme de 600 000 000 de francs.

Un peuple n'est riche que par l'épargne, et devant un peuple riche, on s'incline. Le peuple canadien est grand travailleur, mais il est aussi très gaspilleur. Quand il possédera un capital et qu'il en aura le contrôle, ce jour-là, le peuple canadien sera respecté et honoré.

ALPHONSE DESJARDINS

A PROPOS DE GAGES

En cette Amérique on vous met tout le monde sur le même pied. Il semble qu'on n'y connaisse d'autre aristocratie que celle du comptoir et de la finance. Car, excepté aux manipulateurs d'affaires, — gros ou petits, il n'importe, — on n'y a que des *gages* à payer à tous ceux qui travaillent. Or, sachez que domestiques et servantes seuls méritent des *gages*. Les ouvriers n'ont droit qu'à un *salaire* ou à leur *paye*; quant aux soldats, vous apprendrez pour votre consolation, fiers Canadiens, que ces messieurs de la latte et du mousquet ne se battent point pour des *gages*, mais qu'ils acceptent fort bien une *solde*, tandis que leurs sous-officiers ne consentent à les commander que pour toucher leur *prêt*, honneur qui n'est point accordé aux officiers, fussent-ils dorés et galonnés de pied en cap. Ainsi un général, tout comme un modeste docteur en b-a ba, devra se contenter d'un *traitement*. Et puis, voyez-vous la moue d'un employé

civil. ou d'un secrétaire municipal, condamnés à recevoir des *gages* ? Donnez-leur donc des *appointements* ou des *émoluments*, et les voilà gais comme un ministre ou comme un député qui, malgré qu'ils fassent la loi à la loi, ne sauraient recevoir mieux. Alors à quoi bon s'avilir pour arriver au portefeuille et au tapis vert, si, pareil au plus pâle rond-de-cuir, on ne peut gagner que ses *appointements*.

Un prêtre reçoit des *honoraires* pour ses services : c'est juste. Mais que le notaire et le médecin réclament aussi des *honoraires*, le premier pour son indéchiffrable calligraphie et l'autre pour ses prescriptions plus ou moins inoffensives, c'est ce que je n'ai jamais compris. Je comprends mieux l'avocat qui ne se croit des droits qu'aux *vacations*. Il est vrai qu'il aime autant les *honoraires*. Tant pis pour lui, alors. Et que va-t-on servir aux rois-panaches, aux gouverneurs-plumes et aux présidents-mannequins de nos états modernes ? Leur *liste civile*. Oui, messieurs. On est roi, gouverneur, président ou on ne l'est pas. Et si on l'est vous comprenez bien que ces majestés ou excellences, titres dont on se plaît à les encenser, ne peuvent pas partager les pauvres *gages* d'une Gothon de presbytère ou d'un palefrenier quelconque, quoique de fait elles soient même plutôt esclaves que serviteurs.

Admirez cette délicatesse de la langue française qui, malgré la compénétration démocratique, ne peut se décider à payer tout le monde de la même façon. Mais gare ! si quelque socialiste d'Union vient à s'en apercevoir ; surtout s'il est anglais, ç'en est fait de toi, belle et suave parlure.

Des *Annales térésiennes*.

JEAN CANADIEN

SI NOUS DIFFÉRONS DES AUTRES PEUPLES ?

En lisant *Le Citoyen*, ouvrage trop peu connu, de l'abbé Henri Defoy, la description suivante du tempérament canadien m'a tout particulièrement frappé. Les lecteurs du *Petit Canadien* la liront également avec intérêt, car il me semble difficile d'en trouver une qui soit plus complète et plus juste.

“ Nous tenons du Français, puisque notre sang est resté sans mélange ; mais par la lutte persévérante que nous avons livrée pour conquérir et garder notre autonomie, par le travail opiniâtre de nos pères, dont nous ne sommes pas très éloignés, qui ont parcouru la moitié d'un immense continent et taillé dans la forêt des villes et des villages, qui, dans leurs labeurs, ont dû se suffire à eux-mêmes ; par le contact des Anglais qui ont participé à notre vie nationale, par le voisinage des pratiques amé-

ricaines, notre figure a pris du sérieux, du calcul, un peu de défiance vis-à-vis des autres, moins de confiance en soi-même, la gêne des coloniaux, Nous avons des moments d'enthousiasme, mais nous rentrons hâtivement dans la réflexion. En un mot, nous ressemblons peu à nos frères ou cousins d'outre-mer. ”

A. H.

A QUELQUE CHOSE MALHEUR EST BON

La guerre est en train de favoriser l'étude et la propagande de la langue française. De ce temps-ci, les journaux nous parlent beaucoup du zèle que les Américains mettent à apprendre le français.

Depuis quelques mois on publie aux Etats-Unis des ouvrages ayant pour but d'apprendre aux militaires les termes de leur état. Je mentionnerai entre autres le *Soldier's Service Dictionary*, ouvrage anglo-français, contenant par ordre alphabétique 10 000 termes militaires, navals, aéronautiques, dans lequel l'argot des tranchées (*trench french*) n'est pas oublié.

Je recevais dernièrement de Fort Oglethorpe, en Georgie, la lettre suivante :

WITH THE COLORS

(*Help your country by saving. Write on both sides of this paper*)

Abbé Etienne Blanchard, P. S. S.,

10 février 1918.

Eglise Saint-Jacques, Montréal, Canada,

Monsieur l'abbé,

Vous constaterez facilement que je suis dans le service militaire, ici, avec à peu près 1 500 à 2 000 médecins.

L'enseignement du français est obligatoire chaque jour, de deux à trois heures l'après-midi. J'ai la direction de l'enseignement du français dans tout mon bataillon et chez les officiers supérieurs. L'aînée de mes enfants ayant fait son cours chez les dames de la Congrégation, à Joliette, avait en sa possession un petit livre écrit par vous, intitulé *2 000 Mots Illustrés*, et elle me la envoyé. Je l'ai montré aux camarades et officiers du bataillon et les plus avancés en français en désirent une copie... Je vous assure que nos Américains montrent beaucoup d'empressement à apprendre notre belle langue.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués et me croire,

Votre serviteur,

Lt. A.-E. HOULE,

Camp Greenleaf, M. O. T. C.,

Fort Oglethorpe, Ga., Co. 5 Batt. 2.

Comme on le voit par cette missive, on donne au français une forte place, une heure par jour, dans la formation militaire américaine, alors qu'il y a tant de choses à apprendre aux soldats. La nécessité d'étudier le français est donc bien grande, puisque le génie pratique des Américains y attache une telle importance. ETIENNE BLANCHARD, p. s. s.

LIVRES DE CHEZ NOUS

Généalogie de la famille Malche losse. — Par Gérard Malche losse, directeur du *Pays laurentien*. In-8, 32 pp., avec une lettre-préface de M. Benjamin Sulte, Montréal, 1918; petit tirage de luxe, à une piastre l'unité; chez l'auteur, 200, rue Fullum.

“ Le goût des généalogies commence à se répandre, — qu'on l'encourage ”, écrit M. Sulte avec à-propos; car, dans notre jeune Amérique, l'histoire des familles constitue l'un des bien rares fondements du traditionalisme. Faire l'histoire d'une descendance, cela ne consiste pas rien qu'à tirer patiemment des noms du Tanguay; il faut encore faire la chasse aux papiers de famille et relever à nouveau les actes civils. Comment oublier que ce monument livresque, qualifié à bon droit d'incomparable, édifié à l'honneur de nos familles-souches, — il y en a 1 900, dont 20 pour 100 à peine sont éteintes ou n'habitent plus l'Amérique française, — renferme quelque 8 000 erreurs de lecture et de typographie ?

Un tel nombre, c'est peu et c'est trop, tout à la fois. C'est peu, si l'on considère qu'il se répartit sur les sept fort volumes du *Dictionnaire* à double colonne, dont chaque ligne a coûté plusieurs minutes de travail; et c'est trop, si l'on songe aux méprises que peuvent occasionner ces lapsus. Le Gouvernement voudra-t-il faire rééditer cet armorial de notre nationalité, en tenant compte des incorrections que les archivistes Massicotte, Caouette et Roy y ont relevées ?

Parmi les quelque 112 généalogies que l'on compte au Canada français, le travail de M. Malchelosse va figurer avec avantage.

La Vie nouvelle. — Cordial salut à cette revue mensuelle qui, en prolongeant l'oeuvre des retraites fermées, rappellera constamment que nous devons vivre “ une vie pleine, ardente, généreuse, intensément catholique — *la vie nouvelle* ”. Ses deux premières livraisons contiennent des articles des abbés Ph. Perrier et Ivanhoe Caron, du R. P. Lecompte, s. j., de MM. E. Duthoit et Guy Vanier, ainsi que des vers d'Albert Ferland.

Voilà une revue dont le programme et l'action lui confèrent un droit à l'existence.

L'abonnement à la *Vie nouvelle* est d'une piastre par an. Administration: 1 300, rue Bordeaux, Montréal; rédaction: R. P. Archambault, s. j., Villa Saint-Martin, l'Abord-à-Plouffe (Laval).

POUR LE PRESTIGE DES NÔTRES

Sait-on tout le bien que font les sections de notre Société ? S'il est de louables actions qu'il faut passer sous silence, il en est d'autres que les intérêts de la cause commandent de publier. Voici quelques lettres qui disent quelles générosités de bon aloi vient de pratiquer la section de l'Immaculée-Conception.

De Sa Grandeur Mgr Charlebois, vicaire apostolique du Kéwatin, en date du 10 février :

“ Pour comprendre ma reconnaissance, il vous faudrait comprendre toute l'importance que j'attache à notre école catholique et bilingue. C'est l'oeuvre par excellence de mon vicariat. C'est là où se trouve tout mon coeur. En nous venant en aide pour le soutien de cette école, vous me causez une joie que je ne puis vous exprimer. Ma gratitude est au delà de toute expression... ”

“ Grâce à la générosité des membres de votre Société, nos 100 petits Canadiens apprendront à connaître Dieu et à parler français. Vous seriez fiers de voir combien ils aiment leur langue et y sont attachés. Gloire, honneur à votre belle Société. ”

Du R. P. Maurice-H. Beaulieu, recteur du collège de Sudbury, en date du 8 février :

“ Je ne saurais vous exprimer les sentiments que nous avons ressentis en recevant cette souscription toute spontanée de votre Société, pour la fondation du laboratoire de physique de notre collège. Quel plaisir et quel réconfort de voir les gens du Québec non seulement répondre aux demandes de leurs frères persécutés de l'Ontario, mais aller au devant de leurs besoins ! ”

Du R. P. Bellavance, s. j., supérieur du collège d'Edmonton, en date du 12 février :

“ Je vous remercie très sincèrement de la somme que vous avez votée pour notre collège, somme substantielle et qui nous sera d'un bon secours. Je suis d'autant plus content de ce geste qu'il vient de la Société Saint-Jean-Baptiste: on voit que, là-bas, dans la bonne province de Québec, le patriotisme est toujours vivace, patriotisme véritable qui ne se cantonne pas dans son coin, mais sait voir ailleurs, partout où sont les Canadiens-français. Encore une fois merci ! ”

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE**SÉANCE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 28 FÉVRIER 1918**

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Nationale d'Économie, tenue au Monument national, le 28 février 1918, sous la présidence de M. V.-E. Beaupré, vice-président de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Sont présents : MM. Victor Morin, président général; V.-E. Beaupré, J.-A. Boucher, J.-A. Maucotel, A. Desmarais, J.-O. Laverdure, J.-Bte Desbois, J.-O. Martineau, J.-O. Bousquet, Aug. Comte, J.-P.-L. Bérubé, P.-E. Rouiller, J.-R. Laverdure, J.-L. Blanchard, T.-T.-L. Valiquette, Chs-E. Bruchési, A.-O. Brien, A.-P. Frigon, Ph. Moise, L. Aubuchon, E.-P. Paradis, Isidore Crépeau, Dr Henri Dorval, A. Prud'homme, J.-O. Robitaille, Léon Hurtubise, Louis Hurtubise, Victor Pelletier, Raoul Gauthier, Eug. Desjardins, J. Durand, Hector Beaudry, Alp. Aubin, F.-X. Dubé, Eug. Goudreau, Georges Asselin, Albert Boisjoli, J.-C. Lachapelle, Eudore Rousseau, Dr Mouset, Chs Langlois, Z. Brault, Lodias Dufresne, Julien Lalonde, A.-A. Audet, J.-A. Dubé, J.-Albert Thinel, Roméo Caron, Maxime Duclos, O. de Lottinville, Ferdinand Lamer, Aldège Alard, Lucien Favreau, J.-I. Couture, A. Cabana, J.-I. Piché, Dr J.-H. Garceau, J.-Emile Desmarais, C.-E.-A. Hébert, Jos. Hurtubise, Paul Gagnon, Dr D. Généreux, Dr Mailhot, M.-L.-J. Lacasse, G. Pilon, Chs Singer, L. Hébert, A. Dumont, A. Richardson, J.-N. Brisson, Jacques-M. Dubé, Georges Vincent, Dr Barette et autres.

Les avis de convocation de l'assemblée, publiés dans deux journaux français, durant trois jours consécutifs, sont déclarés satisfaisants par l'assemblée, sur production faite par l'administrateur de la Caisse, M. Arthur Gagnon.

M. L. Favreau, agissant comme secrétaire, donne ensuite lecture des minutes de l'assemblée générale annuelle, tenue le 28 février 1917, lesquelles sont adoptées telles que lues.

Le président souhaite la bienvenue aux membres présents et fait une revue rapide des opérations de la caisse pour l'exercice terminé le 31 décembre 1917, dont les différents rapports vont être soumis.

Le président prie l'administrateur de donner communication du rapport du Trésorier général et des vérificateurs, qui se lit comme suit :

ÉTAT DE CAISSE, 1917

Balance au 31 décembre 1916			\$ 39,503.10
RECETTES :			
Contributions perçues	\$146,241.60		
Intérêts	82,444.06	\$228,685.66	
			<hr/>
Remboursements sur prêts		12,198.36	
Emprunt temporaire		29,500.00	270,384.02
			<hr/>
DÉBOURSÉS :			\$309,887.12
Remboursement d'emprunt temporaire	\$ 29,500.00		
Commutations, décès et intérêts	1,379.99		
Prêts	275,000.00	305,879.99	
			<hr/>
Balance en caisse et en banque			\$ 4,007.13
(Signé) JOS. HURTHUBISE,		(Signé) VICTOR MORIN,	
<i>Trésorier général.</i>		<i>Président général.</i>	

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1917

ACTIF :			
En caisse et en banque			\$ 4,007.13
Obligations " A "		\$840,640.96	
Intérêts accrus	\$10,218.11		
Arrérages d'intérêts échus	1,515.00	11,733.11	852,374.07
			<hr/>
Prêts hypothécaires " B "		760,343.57	
Intérêts accrus	9,615.59		
Arrérages d'intérêts échus	5,718.60	15,334.19	775,677.76
			<hr/>
			\$1,632,058.96
PASSIF :			
Capital			\$1,632,058.96
(Signé) JOS. HURTHUBISE,		(Signé) VICTOR MORIN,	
<i>Trésorier général.</i>		<i>Président général.</i>	

Nous avons vérifié et examiné les livres, documents, pièces justificatives, prêts hypothécaires, débetures et comptes des banques au 31 décembre 1917.

Nous certifions que, dans notre opinion, le Bilan et l'Etat de Caisse ci-annexés représentent la situation financière actuelle de la Caisse Nationale d'Economie.

(Signé) M.-L.-J. LACASSE, L. I. C.,

— VICTOR PELLETIER,

Montréal, le 25 février 1918.

Vérificateurs.

M. Louis Hurtubise propose, secondé par M. J.-A. Maucotel, et il est unanimement résolu que le rapport ci-dessus soit adopté.

Le président prie également l'administrateur de donner communication du rapport du comité des placements.

Après la lecture du rapport, M. le docteur J.-H. Garceau, considérant le montant élevé du prêt à l'Orphélinat Catholique, demande au président de dire à l'assemblée quelle a été la garantie obtenue. L'administrateur et le président du comité de surveillance, M. A.-P. Frigon, à la demande du président, donnent ces renseignements supplémentaires qui sont jugés satisfaisants par l'assemblée.

Il est alors proposé par M. J.-H. Garceau, secondé par M. J.-O. Robitaille et unanimement résolu, que le rapport du Comité des placements soit adopté.

M. A.-P. Frigon, président du comité, donne lecture d'un rapport au nom du comité de surveillance.

M. J.-B. Desbois, soulève la discussion au sujet de la demande faite au Conseil général par le Comité de surveillance, à l'assemblée de février 1917, ayant trait à la représentation accordée aux membres de la Caisse, par le Conseil général, sur le Comité de régie de la Caisse. Le président dit à l'assemblée qu'il désire lui faire remarquer avant qu'elle n'adopte le rapport, que cette adoption impliquerait une certaine désapprobation de la manière dont la Société Saint-Jean-Baptiste a jusqu'ici fait l'administration de la Caisse; que toute modification à ce mode d'administration est une question sérieuse qui demande à être envisagée sous tous ses aspects, qu'un de ces aspects est celui-ci: la Société Saint-Jean-Baptiste ne saurait porter la responsabilité de l'administration si celle-ci est faite par des personnes ne relevant pas d'elle-même; d'autre part, il serait dangereux et nuisible pour la Caisse de remettre son administration à des personnes n'offrant aucune garantie financière, soit par eux-mêmes, soit pas le corps qui les délègue.

M. A.-P. Frigon se déclare satisfait de l'attention qu'a toujours apportée le Conseil général aux suggestions du Comité de surveillance.

Prennent part à cette discussion, MM. J.-A. Boucher, J.-O. Bousquet, J.-H. Garceau et J. Hurthubise.

M. Louis Hurtubise propose alors, secondé par M. A.-P. Frigon, que le rapport du comité de surveillance soit adopté, tout en priant le Conseil de la Société Saint-Jean-Baptiste de ne pas voir de blâme dans les conclusions du comité et de prendre le rapport en considération le plus tôt possible.

M. J.-H. Garceau, propose en amendement, secondé par M. R. Richardson, que le rapport soit laissé sur la table, et qu'un comité d'étude sur la question de représentation sur le Comité de régie soit formé; ce comité se composera des cinq membres qui ont signé le rapport du comité de surveillance et de cinq directeurs de la Société, et que rapport soit fait à une assemblée générale spéciale, dans les 60 jours.

Le vote sur l'amendement donne le résultat suivant :

Pour, 24 ; contre, 24.

Le président étant appelé à se prononcer, vote pour l'amendement et déclare la motion principale rejetée.

On procède ensuite à la discussion des affaires nouvelles.

Le président donne communication des amendements à la charte, obtenus à la dernière session de la législature, les membres le suivant sur un exemplaire des anciens statuts qui leur a été remis.

Le président commente chaque article et l'assemblée se déclare satisfaite de ses explications. Arrivés à l'article 30, relatif aux *classes de deuxième période*, le président prie l'administrateur d'éclairer l'assemblée sur la teneur et la portée du statut. L'administrateur explique en quelques mots et par un exemple l'esprit du statut et les pouvoirs qu'il confère à la Caisse. L'assemblée se déclare satisfaite des explications données.

M. A. Prud'homme suggère qu'il serait intéressant pour les membres du Comité de surveillance d'avoir un relevé des recettes et dépenses de l'administration de la Caisse. MM. Martineau, Bérubé et Desbois, sont de la même opinion. Le président déclare que le rapport financier sur l'administration, n'ayant pas été étudié par le Conseil ni par le Comité de régie, il ne se sent pas en état de donner des détails précis sur ce rapport, dont l'adoption appartient au Congrès de la Société Saint-Jean-Baptiste.

M. Beaupré prie M. J. Hurthubise de le remplacer au siège présidentiel.

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

MM. J. Hébert, Anatole Vanier, A.-J. Laurence et M. l'abbé Michaud, sortant de charge, on procède à l'élection de quatre nouveaux membres ; trois, résidant à Montréal, et un, résidant en dehors de Montréal.

Pour représenter les membres résidant à Montréal,

MM. V. Pelletier, met en nomination	MM. A. Prud'homme,
J.-P.-L. Bérubé, — —	P.-E. Rouiller,
J.-B. Desbois, — —	Dr J.-H. Garceau,
J.-A. Maucotel, — —	A.-J. Laurence,
R. Richardson, — —	J.-P.-L. Bérubé,
J.-A. Dubé, — —	J.-O. Martineau,
Aug. Comte, — —	J. Hébert,
E. Desjardins, — —	R. Richardson,
R. Richardson, — —	I. Valiquette.

Le président prie M. J.-I. Couture, J.-A. Boucher, et A. Comte, d'agir comme scrutateurs. Après avoir dépouillé le scrutin, ces messieurs font rapport que MM. A. Prud'homme, J.-P.-L. Bérubé et O. Martineau sont élus.

M. l'abbé Michaud, à la suggestion de l'administrateur, est réélu à l'unanimité comme membre du Comité de surveillance, représentant les membres résidant en dehors de Montréal.

M. Ls Hurthubise met en nomination MM. M.-L.-J. Lacasse, et V. Pelletier, comme vérificateurs pour l'année 1918. Ces Messieurs sont élus par acclamation.

Sur proposition de M. J.-P.-L. Bérubé, l'assemblée recommande M. Raoul Gauthier au Conseil général pour remplacer M. L.-E. Ethier, membre démissionnaire représentant les membres de la Caisse au Comité de régie.

Sur proposition de M. Richardson, l'assemblée recommande aussi M. J.-H. Garceau pour remplacer M. L.-E. Ethier.

L'assemblée vote des remerciements à M. Arthur Gagnon, administrateur, ainsi qu'au personnel de la Caisse.

Et la séance est levée.

TABLEAU D'HONNEUR DES ORGANISATEURS PERMANENTS

Inscriptions des mois de janvier et février 1918	Moyenne par semaine
1 Raoul Cousineau	1 Raoul Cousineau
2 Albert Thinel	2 Albert Thinel
3 Désiré Buisson	3 F.-X. Cabana
4 Eudore Rousseau	4 J.-A. Beauparlant
5 F.-X. Cabana	5 Désiré Buisson
6 Victor Laframboise	6 J.-H.-R. David
7 J.-A. Beauparlant	7 J.-Fortunat Côté
8 J.-I. Piché	8 Eudore Rousseau
9 J.-H.-R. David	9 Joseph Boucher
10 O. de Lottinville	10 J.-I. Piché
11 Joseph Boucher	11 O. de Lottinville
12 J.-Fortunat Côté	12 V. Laframboise
13 Wilfrid Pitre	13 Wilfrid Pitre

J.-ARTHUR DUBÉ, *Directeur du Recrutement.*

LES ÉDITIONS DE LA SOCIÉTÉ

RECUEIL-SOUVENIR DES FÊTES DU 75^e ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION S.-JEAN-BAPTISTE. In-8, 387 pages, illustré. 40 sous, *franco* 50 sous.

LA CROIX DU CHEMIN, premier concours littéraire de la Société, 1916. In-8, 160 pp., illustré. Ed. de luxe, numérotée, \$1.50; *franco*, \$1.60.

LA CORVÉE, deuxième concours littéraire de la Société, 1917. In-8, 240 pp., illustré. 75 sous; *franco*, 85 sous. Edition de luxe, exemplaires numérotés, \$1.50; *franco*, \$1.60.

FLEURS DE LYS, troisième concours littéraire de la Société, 1918. In-8, 160 pp., illustré. 60 sous. Ed. de luxe, numérotée de 1 à 50, \$1.50; *franco*, \$1.60.

L'HISTOIRE ACADIENNE. Conférence de M. l'abbé Lionel Groulx. In-16, 32 pp., avec carte et gravure. 10 sous, *franco*.

VERS LES TERRES NEUVES, par le R. P. Alexandre Dugré, S. J. In-16, 64 pp., éd. de propagande, 5 sous, *franco*.

SILHOUETTES CANADIENNES. *Dédié aux petits Canadiens français de l'Ontario*, par Laure Conan, In-8, 75 sous; *franco*, 85 sous.

OCCASIONS : a) *La Corvée*, *l'Histoire acadienne* et les *Silhouettes canadiennes*, *franco*, \$1.50.

b) *Recueil-souvenir : Histoire acadienne* et *Fleurs de lys*, *franco*, \$1.00.

Conditions spéciales aux maisons d'enseignement et aux commissions scolaires.

Au Secrétariat, Monument national, 296, rue Saint-Laurent.

Bureau:
61, rue S.-Pierre,
Tél. Main 507

Domicile :
113, place Blenheim (Westmount)
Tél. Westmount 4971

A.-P. SIMAR, COURTIER

Assurances : INCENDIE, VIE, ACCIDENTS, AUTOS, etc.

Bureau: Western Assurance Co.,
61, Rue Saint-Pierre

Tél. Bell: MAIN 507

GEORGES TANGUAY
COURTIER D'ASSURANCES

Domicile: 1445, RUE PAPINEAU MONTRÉAL
Tél : Saint-Louis 4108

Tél. Bell: MAIN 494

EDMOND HURTUBISE

Courtier
d'assurances

Chambre 77, immeuble " GUARDIAN "

160, RUE SAINT-JACQUES MONTRÉAL

La Royale, Limitée

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
ET CONTRE L'INCENDIE

Wm. MACKAY, gérant général

J.-H. LABELLE, gérant-adjoint

La plus puissante compagnie d'assurance-feu de l'univers.

ACTIF : AU-DESSUS DE \$125 000 000

Bureau : IMMEUBLE DE LA COMPAGNIE

Place d'Armes, Montréal

REPRÉSENTANTS À MONTRÉAL :

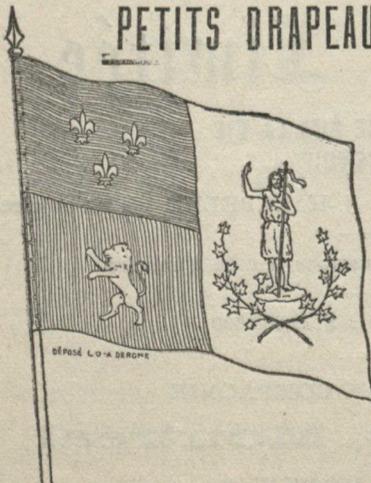
Hurtubise & Saint-Cyr

AGENCE ÉTABLIE EN 1860

Téléphone : MAIN 1287

Tél. Main 2064 (bureau)

Tél. Westmount 2541 (domicile)

S.-RAOUL GAUTHIER**Commissaire
Courtier d'assurances****IMMEUBLE MONTREAL TRUST****11, Place d'Armes . . . Montréal**L.-Eug. Courtois, 233, rue Christophe-Colomb
Tél. St-Louis 7988Jos.-Ed. Courtois, 272, rue Panet
Tél. Est 744**COURTOIS FRÈRES****... ASSURANCES ...**Successeurs de Joseph Courtois
263, RUE VISITATIONBureau établi en 1890
TÉL. EST 985**PETITS DRAPEAUX AUX ARMES DE LA SOCIÉTÉ**Drapeaux en soie, appropriés aux
fêtes de la jeunesse, décora-
tions, pavoisements, etc.**DEUX FORMATS**

2" x 3", la douzaine . . .	\$0.50
— le cent . . .	4.00
3" x 4", la douzaine . . .	0.90
— le cent . . .	7.50

EN VENTE CHEZ

M. L.-J.-A. DEROME

36 ouest, rue Notre-Dame - - - Montréal

BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874

Capital autorisé	\$10,000,000
Capital versé, Fonds de réserve	7,700,000
Total de l'actif	44,500,000

DIRECTEURS :

MM. J.-A. Vaillancourt, président
l'hon. F.-L. Béique, vice-président
A. Turcotte, E.-H. Lemay, l'hon. J.-M. Wilson, A.-A. Larocque, A.-W. Bonner
Beadry Lemay, gérant général
Yvon Lamarre, inspecteur

SIÈGE SOCIAL : 112, rue S.-Jacques, MONTRÉAL

Bureau Principal : 95, rue S.-Jacques

F.-G. Leduc, gérant

187 SUCCURSALES ET AGENCES AU CANADA
42 BUREAUX DE QUARTIERS

Tout dépôt D'UN DOLLAR ou plus ouvre un compte à la Banque, sur lequel est payé deux fois par année un intérêt au taux de 3% l'an.

La Banque émet des LETTRES DE CREDIT, CIRCULAIRES et MANDATS pour les voyageurs, — ouvre des CREDITS COMMERCIAUX, — achète des TRAITÉS sur les pays étrangers, — vend des chèques et fait des PAIEMENTS TELEGRAPHIQUES sur les principales villes du monde, — prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux du change.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Constituée en corporation par le Parlement, en juillet 1900

Capital autorisé : \$2,000,000.00

Capital versé et surplus au 31 décembre 1916 : \$1,700,000.00

Actif total : au-delà de \$21,600,000.00

Siège central : 7 et 9, place d'Armes, Montréal, Canada

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : L'hon. H. LAPORTE, C.P., de la maison Laporte, Martin Ltée, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.
Vice-Présidents : M. W. F. Caraley, Capitaliste, Tancrède Biennvenu, Administrateur, Lake of the Woods Milling Co.
M. G. M. Bosworth, vice-président "Canadian Pacific Railway Co."
L'Hon. Alphonse Racine, C. L., de la maison Alphonse Racine Ltée.
M. L.-J.-O. Beauchemin, de la Librairie Beauchemin Ltée.
M. Martial Chevalier, Directeur-gérant Crédit Foncier Franco-Canadien.

BUREAU DE CONTROLE

Les fonds ou argents qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, et les placements sont examinés mensuellement par les Messieurs qui composent ce comité à savoir :
Président : Sir ALEXANDRE LACOSTE, Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.
Vice-Président : Dr E.-P. Lachapelle, Vice-Président du Crédit Foncier Franco-Canadien.
L'Hon. Narcisse Pérodeau, N. P. ministre sans portefeuille dans le Gouvernement de Québec, administrateur Montreal Light Heat & Power Co.

84 succursales dans les Provinces de Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Pour la commodité des travailleurs, etc., des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.) seront acceptés au Département d'Épargne. Intérêt alloué 3% sur dépôts d'épargne.

Correspondants Etrangers : ETATS-UNIS — *New York* : Metropolitan Bank, National Bank of Commerce, Citizens Central National Bank. *Boston* : National Shamut Bank. *Chicago* : Continental National Bank. ANGLETERRE : The Capital and Counties Bank. FRANCE : Société Générale. Comptoir National d'Escompte de Paris. ALLEMAGNE : Deutsche Bank. AUTRICHE : Kais. Koan, Priv. Oesterreichische Laenderbank. ITALIE : Banca Commerciale Italiana.

La Société Saint-Jean-Baptiste fait des affaires de banque avec cette institution.

RENTIER DANS VINGT ANS !

Il suffit de verser de 25 sous à \$3.00 par mois pour s'assurer une rente viagère.

L'occasion en est offerte aux hommes, femmes et enfants de tout âge.

PAS D'EXAMEN MÉDICAL

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

(Assujettie à la surveillance de l'État)

MONUMENT NATIONAL : 286, rue Saint-Laurent

MONTREAL.

60 000 SOCIÉTAIRES

850 SECTIONS ET BUREAUX DE PERCEPTION

CAPITAL ACCUMULÉ: près de \$ 2 000 000.00

Ce capital est placé en valeurs de 1er ordre, de 5 à 7 pour cent.

La "Caisse Nationale", la plus ancienne et la plus puissante société de prévoyance du pays, a pour objet d'habituer le peuple à l'économie. Qui ne peut épargner un sou par jour? Cela suffit à vous assurer, au bout de vingt ans, une pension viagère substantielle.

La Caisse de Remboursement

Complément de la "Caisse Nationale d'Économie", elle assure le remboursement aux héritiers des sociétaires décédés avant vingt ans de sociétariat.

Tous renseignements fournis sur demande.

On demande des agents pour le recrutement et la perception dans toute la province.

ARGENT À PRÊTER

La Société Saint-Jean-Baptiste (Caisse Nationale d'Économie) prête aux municipalités, aux commissions scolaires et aux fabriques. Elle traite directement avec les emprunteurs et n'achète que des débetures françaises ou bilingues.

Administrateur	Arthur Gagnon
Directeur du recrutement.	J.-Arthur Dubé
Inspecteur	J.-I. Couture
Inspecteur	Alexis Côté

JUL 10 1972